



# Site Natura 2000 FR 7200662 de la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire*

## Comité de pilotage du site Natura 2000

### « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

15 décembre 2025 – Bonnes – 9h30

Compte rendu de réunion

#### Membres du COFIL présents

Monsieur Pierre LANDRE, CNPF Nouvelle-Aquitaine, Syndicat départementale de la propriété privée rurale de Charente

Monsieur Olivier TRIGO, DDT de la Dordogne

Madame Ghislaine GRAILLOT, DDT de la Dordogne

Madame Nathalie ARNAUD, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, élue référente du site Natura 2000

Monsieur Patrice PELET, élu à la mairie de Saint-Aigulin, élu délégué du SABV Dronne Aval

Monsieur Patrick CHLASTA, adjoint au Maire de Bonnes

Monsieur Fabrice CHATENET, adjoint au Maire de Bonnes

Monsieur Dominique DUPHIL, Fédération de Gironde pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Madame Aurélie LAVAUD, DDT de la Charente

Monsieur Nicolas DUSSUTOIR, Président du Copil, Maire de Bourdeilles

Monsieur Hugo MAILLOS, Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Daniel POUPEAU, adjoint au Maire de Aubeterre sur Dronne

Monsieur Pascal MAZOUAUD, élu à la mairie de Brantôme en Périgord, Maire délégué de Valeuil

Monsieur Gaël PANNETIER, SABV Dronne Aval

Monsieur Stéphane BEGUERIE, Maire de Bonnes, Président du SABV Dronne Aval

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, élu représentant EPIDOR, Maire de La Roche-Chalais

Monsieur Denis PECHERE DE CHAMBERLANNE, propriétaire du moulin de Bonnes

Monsieur Pierre-Antoine HOSPITAL, SRB Dronne

Madame Laetitia GIVERNAUD, EPIDOR – EPTB Dordogne

Monsieur Yoann SUREAU, Département de la Dordogne

Monsieur Julien MAGNAC, PETR du Grand Libournais

Madame Irène FORAIT, adjointe au Maire des Essards

Monsieur Nicolas ROUSSILLON, conseiller municipal de Bonnes, agriculteur  
Monsieur Cédric DEVILLEGER, Parc naturel régional Périgord-Limousin  
Monsieur Olivier DE GUILLEBON, élu à la mairie de Bonnes  
Monsieur Jean-Didier ANDRIEUX, Président du SRB Dronne, Maire de Celles  
Monsieur Vincent LABOUREL, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

#### Membres du COPIIL excusés

Monsieur Etienne LEVENEUR, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Monsieur le Président, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime  
Monsieur le Président, Communauté de communes de la Haute-Saintonge  
Madame Jeanne BLANC, Conseillère départementale de Charente-Maritime  
Madame Sylvie MARCILLY, Conseillère départementale de Charente-Maritime  
Madame Mélanie CELERIER, Conseillère départementale de la Dordogne, canton de Brantôme  
Monsieur le Directeur, DDTM de la Charente-Maritime  
Madame Delphine ESPALIEU, DDT de la Dordogne  
Madame Valérie BOIREL, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur le Président, Fédération Départementale de Chasse de la Dordogne  
Monsieur le Président, Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Madame Monique RATINAUD, Maire de Brantôme en Périgord  
Madame Laura RAMOS, Conseillère municipale de Coutras  
Monsieur le Président, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne)  
Madame Magali CRESTE, Conseil Départemental de la Gironde  
Monsieur le Directeur, DDTM de la Gironde

#### Compte rendu

**Nicolas DUSSUTOUR** remercie les participants et présente l'ordre du jour :

##### **1/ Bilan de l'animation 2025 & perspectives d'actions pour 2026**

- Contractualisation agricole et non agricole
- Communication et sensibilisation
- Évaluation des incidences
- Etudes / expertises
- Restauration de la continuité écologique

##### **2/ Visite du projet de restauration de l'ancien terrain de foot de Bonnes dans le cadre d'un Contrat Natura 2000**

## **Organisation de la mise en œuvre de l'animation du site :**

EPIDOR a été redésigné structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour 3 années, pour la période allant de 2024 à 2026, lors du COPIL de décembre 2023. Nicolas DUSSUTOIR a été redésigné Président du comité de pilotage du site pour la période de 2024 à 2026.

Depuis l'année 2025, EPIDOR et les syndicats de rivières locaux, SRB Dronne et SABV Dronne Aval, sont les structures coanimatrices du site Natura 2000, dans le cadre d'un contrat de coopération public public, tel que validé par le comité de pilotage du site lors du COPIL du 10 décembre 2024.

Pour rappels, auparavant, EPIDOR, dans le cadre d'un marché public, déléguait une partie de la mise en œuvre des actions à un prestataire.

Ce changement de gouvernance dans l'animation du site est notamment intervenu en raison de la modification des conditions de financement de l'animation agricole. Ainsi, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, à partir de 2025, ne finance plus cette animation agricole. La Région Nouvelle-Aquitaine la finance dans le cas où cette animation est réalisée en régie par la structure animatrice.

## **Bilan de l'animation 2025 :**

### **1. Animation agricole :**

#### **Contexte :**

Dans le cadre de la programmation PAC 2023-2027, EPIDOR a déposé en octobre 2024, dans le cadre d'un appel à projets de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la campagne de contractualisation de MAEC en 2025.

Ce PAEC est commun aux deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne, en raison des enjeux habitats similaires.

Pour le site de la Vallée de la Dronne, le prévisionnel de contractualisation déposé dans le cadre de cet appel à projets est de 200 hectares pour un budget pour des contrats de 5 ans de 225 000 €.

Courant avril 2025, la DRAAF a alloué au PAEC un budget global pour les deux sites Natura 2000 de 200 000 €, soit 100 000 € pour le site de la Vallée de la Dronne (et 100 000 € pour la Vallée de l'Isle).

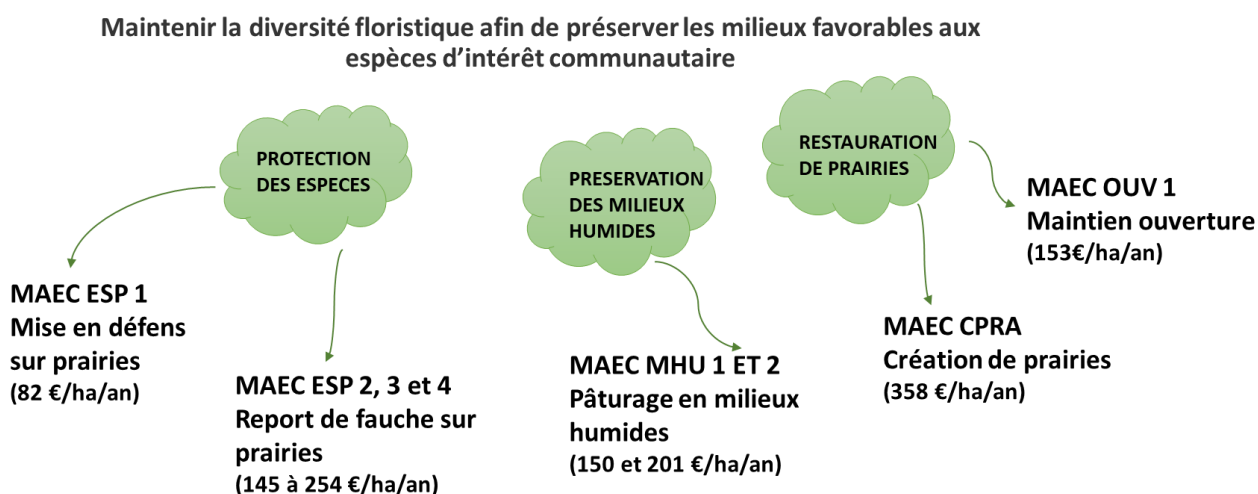
#### **Rappels des enjeux agropastoraux du site Natura 2000 :**

Le site Natura 2000 couvre une surface de 5 931 ha dont 2 900 ha d'intérêt communautaire (soit près de 49% du site). 17% des habitats sont dans un état de conservation dégradé (16% moyennement dégradé et 1% fortement dégradés).

Les enjeux agropastoraux visés par la mise en œuvre des actions agricoles sont la préservation des :

- Prairies maigres de fauche qui représentent 2 311 ha (soit près de 80% des habitats d'intérêt communautaire du site),
- des Mégaphorbiaies représentant une surface de 94 ha (soit près de 3% des habitats d'intérêt communautaire du site),
- et des Prairies habitats des espèces d'intérêt communautaire de Cuivré des marais et de Damier de la Succise.

Afin de répondre à ces enjeux de préservation, des **mesures sont définies** pour le territoire sur la base des cahiers des charges des mesures proposées au niveau national :



### Animation de la campagne de contractualisation agricole 2025 :

Pierre-Antoine HOSPITAL, du SRB Dronne, présente l'animation agricole menée sur la partie amont du site, sur le département de la Dordogne.

En 2025, 5 agriculteurs ont été démarchés, ce qui a engendré l'élaboration de 5 dossiers de MAEC (diagnostics agroécologiques et d'exploitation).

Ces 5 dossiers correspondent à 58 hectares engagés en MAEC dont 80% de ces surfaces se situent en zones prioritaires définies pour le site. Montant sur 5 ans de ces 5 contrats : 59 520 €.

*Répartition des surfaces de prairies par mesures engagées sur la partie amont du site en 2025 :*

Mesures	Surface (ha)	Montant unitaire	Montant Total
Esp2	6,41	145,00 €	929,45 €
Esp3	14,20	200,00 €	2 840,00 €
Esp4	11,7	254,00 €	2 971,80 €
Mhu1	6,9	150,00 €	1 035,00 €
CPRA	2,1	358,00 €	751,80 €
Mhu2	16,8	201,00 €	3 376,80 €
<b>Total</b>	<b>58,11</b>		<b>11 904,85 €</b>

*A noter : 2 hectares de cultures converties en prairies via la mesure CPRA création de prairies.*

Gaël PANNETIER, du SABV Dronne aval, présente l'animation agricole menée sur la partie aval du site, sur les départements de Charente, Charente-Maritime et Gironde.

En 2025 :

- 6 contacts téléphoniques auprès d'exploitants agricoles
- 4 rencontres individuelles
- 4 contrats signés => surface totale de **32,21** hectares - **60 932,70 € / 5 ans**

- Sur les 4 diagnostics réalisés, 2 sont des renouvellements et 2 correspondent à des nouveaux diagnostics/contrats
- **En Charente** = 19.53 hectares soit 60,6 %
- **En Charente-Maritime** = 4.93 hectares soit 15,3 %
- **En Gironde** = 7.75 hectares soit 24,1%

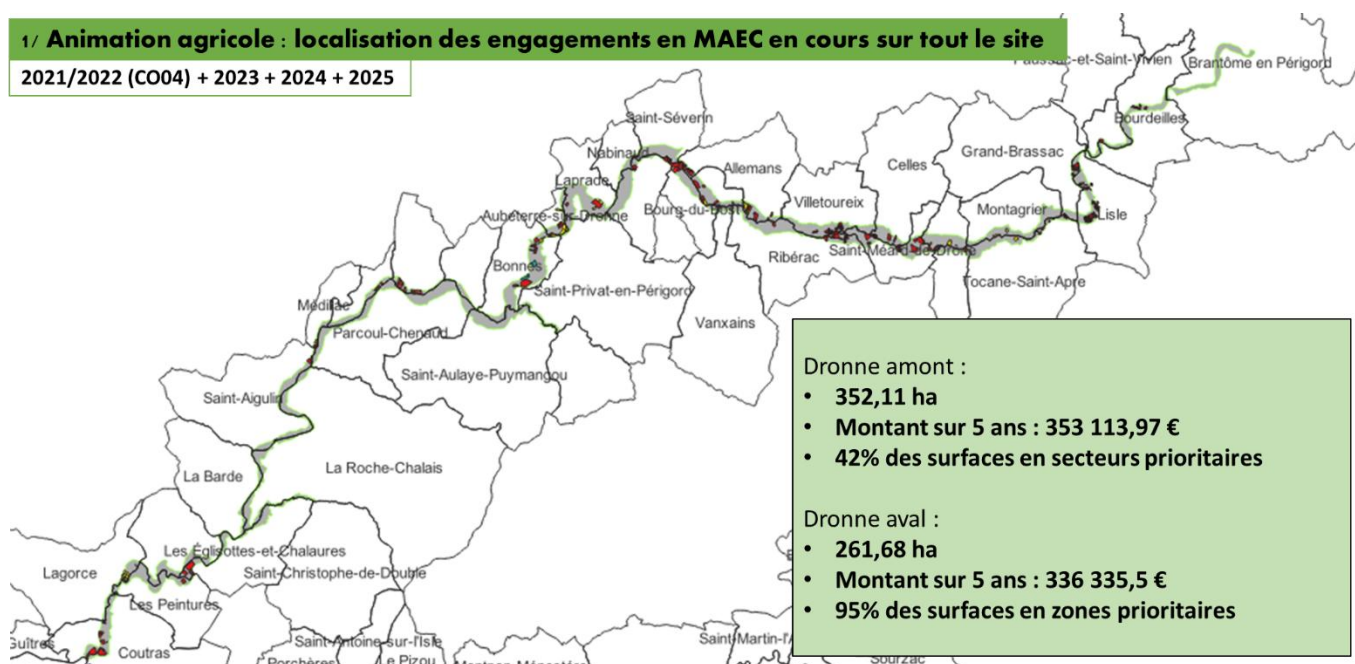
### Bilan de la contractualisation agricole 2025 sur l'ensemble du site Natura 2000 :

- **90,32 ha contractualisés**
- **120 000 € (5 ans)**

### Bilan de la contractualisation agricole en cours sur l'ensemble du site Natura 2000 :

#### 1/ Animation agricole : localisation des engagements en MAEC en cours sur tout le site

2021/2022 (CO04) + 2023 + 2024 + 2025



**Bilan global : les contrats agricoles en cours sur le territoire de la Vallée de la Dronne concernent 613,80 hectares de prairies pour un montant de 689 450 € => ensemble des contrats de 5 ans engagés en 2021 (CPRA), 2022 (CPRA), 2023, 2024 et 2025.**

### Echanges :

Hugo MAILLOS demande ce que ces chiffres de contractualisation représentent par rapport au potentiel de surfaces contractualisables.

Pierre-Antoine HOSPITAL indique que le potentiel de surface de prairies éligibles est encore important surtout sur la partie amont de la vallée.

Note a posteriori du COPIL :

*Les surfaces déclarées à la PAC d'après le RPG de 2020 en prairies permanentes et incluses au périmètre du site Natura 2000 représentent autour de 2 000 hectares.*

*Les surfaces de prairies incluses au périmètre du site et engagées en MAEC représentent 613 hectares, soit environ 33% des surfaces contractualisables.*

Vincent LABOUREL ajoute que, sans ce dispositif de MAEC, c'est la pratique de fertilisation qui pourrait entraîner une perte de l'habitat de prairie de fauche d'intérêt communautaire.

Gaël PANNETIER précise, sur le sujet de l'animation agricole, que le fait d'avoir une réponse tardive de la part de la DRAAF quant au budget alloué aux MAEC est vraiment problématique. En effet, l'animation démarre tardivement, à partir de mi-avril pour des engagements en MAEC devant être déclarés à la PAC au plus tard le 15 mai. Sachant que les agriculteurs ne font pas leur déclaration PAC au dernier moment, et qu'il n'est pas aisé de reprendre une déclaration PAC une fois qu'elle est faite. De plus, on ne souhaite pas démarrer l'animation avant d'avoir le budget alloué ; le principe de devoir prioriser les dossiers de MAEC et éventuellement de ne pas en retenir certains ne nous semble pas relever d'une bonne dynamique pour le territoire.

Pierre LANDRE demande en quoi la plantation de peupliers notamment sur des prairies engendre un problème pour le milieu.

Pierre LANDRE ajoute qu'il faut planter des arbres notamment des peupliers pour contrecarrer les effets de la tempête et des aléas climatiques. Il existe un réel besoin de la filière. En site Natura 2000, on doit concilier le développement économique et la préservation de la biodiversité. Ainsi, les peupliers sont plantés à une distance de 10 mètres du cours d'eau pour préserver la ripisylve.

Il faudrait développer davantage la mise en œuvre des contrats et des chartes Natura 2000, notamment sur le site de la Vallée de la Dronne, et plus globalement sur l'ensemble des sites Natura 2000. Le prochain rapportage réalisé par la France auprès de l'Union Européenne sur la mise en œuvre de Natura 2000 ne sera pas bon.

**Formation obligatoire dans le cadre des engagements en MAEC :**

Laetitia GIVERNAUD indique que, dans le cadre de cette nouvelle programmation PAC, les exploitants agricoles qui contractualisent une MAEC doivent suivre une formation « biodiversité » dans les deux ans qui suivent leur engagement, soit d'ici le 15 mai 2025 pour les exploitants engagés en MAEC en 2023.

Le contenu de la formation a été construit en 2024 dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Cette formation est financée via les fonds Vivéa. **La formation est centrée sur l'enjeu « prairies naturelles », et plusieurs sessions ont été proposées en 2024 et 2025 aux 40 exploitants engagés en 2023 sur le PAEC soit sur les deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne :**

Date (journée)	Lieu	Intervenants	Nbre d'exploitants NA_ISDR ayant participé
19/11/24	Bertric-Burée	CA24/Philippe Brousse SMBI/Elise Gobin	7
03/12/24	Mussidan	CA24/Laurence Vigier SMBI/Elise Gobin	7
06/02/25	La Roche Chalais	CA24/Philippe Brousse SABVDA/Valentin Bondu	10
21/01/25	Saint-Martial d'Artenset	CA24/Rémy Lestang SMBI/Elise Gobin	9
20/02/25	Echourgnac	CA24/Laurence Vigier SMBI/Elise Gobin	6
24/04/25	Paussac	CA24/Philippe Brousse CEN NA/Cyrille Gouat	0
Novembre 24	Formation sur le site de la Tude par CA16		1
<b>Obj : 40</b>			<b>70</b>

### Campagne de contractualisation agricole 2026 :

Laetitia GIVERNAUD indique qu'un PAEC a été déposé en novembre 2025 dans le cadre de l'appel à projets de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine pour la campagne de MAEC 2026, sur la base d'un prévisionnel de 225 hectares de surfaces à engager pour le site de la Vallée de la Dronne, et pour un montant prévisionnel de 225 000 €.

La réponse de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine est attendue pour mars-avril 2026, pour un démarrage de l'animation agricole au plus tôt en suivant cette annonce.

## 2. Animation non-agricole :

### Projets de contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers

En 2025, le SRB Dronne a travaillé au montage de deux projets de contrats Natura 2000 : un sur Brantôme et un sur Saint-Méard de Drôme.

Le contrat de Bonnes, déposé dans le cadre de l'appel à projets 2025 de la Région, a été validé par l'autorité de gestion. Le SABV Dronne Aval accompagnera la commune de Bonnes en 2026 pour la mise en œuvre des actions de restauration prévues au contrat.

Pierre-Antoine HOSPITAL présente les deux projets de contrats de Brantôme et Saint-Méard de Drôme:

- Projet de Contrat non agricole non forestier de Brantôme :

#### **Restauration d'une ancienne peupleraie en habitat humide à forte plus-value environnementale**

Actions envisagées :

- **2.3 ha de broyage mécanique lourd** afin de limiter la repousse des peupliers
- 240 ml de plantation de haies
- Arrachage de plantes invasives

- Projet de Contrat non agricole non forestier de Saint-Méard de Drôme – site du Moulin de la Pause :

**Site de 10 ha avec une diversité d'habitats naturels (boisements, prairies, annexes hydrauliques...)**

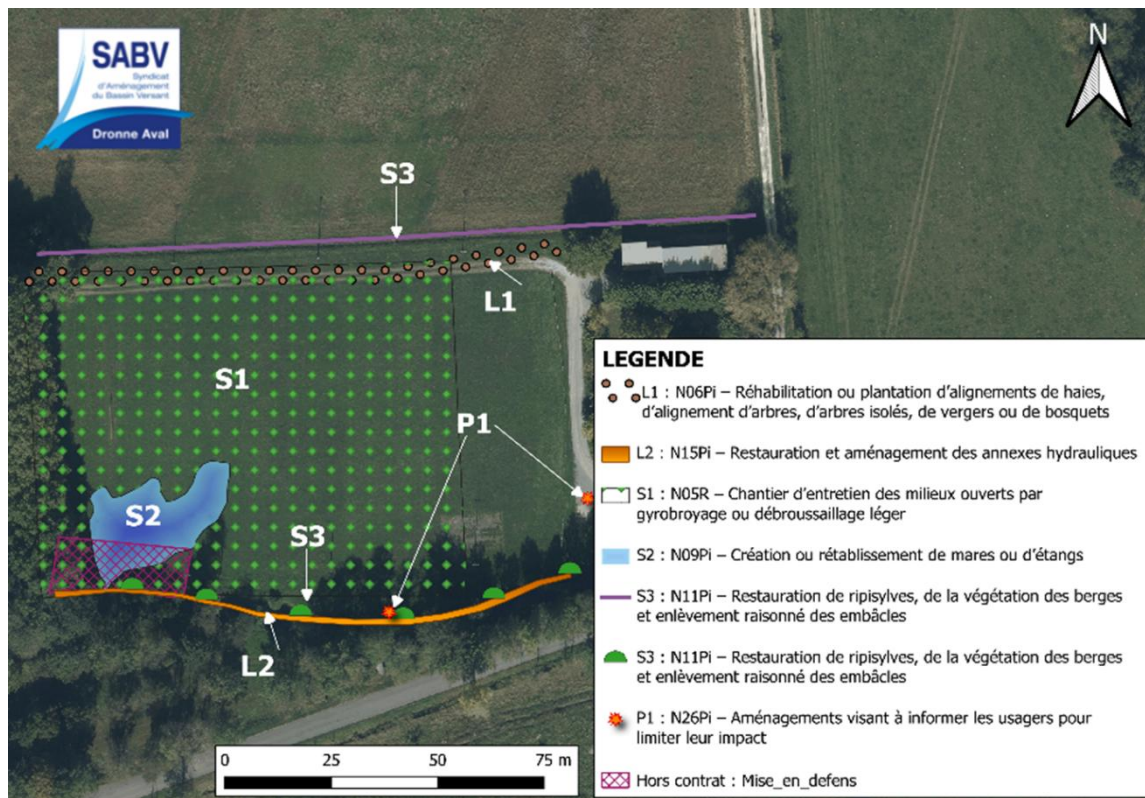
Actions envisagées :

- **3.1 ha de broyage mécanique lourd** afin de limiter la repousse des peupliers
- Gestion forestière sur l'ensemble du site (coupe de vieux peupliers de culture, frênes dépérissants)
- Restauration physique de cours d'eau (recharge granulométrique de **500 tonnes**)
- Création d'une annexe hydraulique de **700 m<sup>2</sup>**
- Élagage de **30 arbres têtards**
- **700 m de plantation de haies** et d'arbres isolés
- **2.5 ha de gestion par fauche** sur 3 ans

⇒ Ces deux projets de contrats sont prévus pour être déposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 « contrats » de la Région Nouvelle-Aquitaine ouvert jusqu'au 15 janvier 2026.

Stéphane BEGUERIE présente le contrat Natura 2000 de Bonnes déposé à l'appel à projets 2025. Ce contrat a été validé, les travaux pour la mise en œuvre des actions de restauration de la prairie, de l'astier et de la ripisylve en bord de Dronne vont démarrer en 2026.

- Contrat Natura 2000 non agricole non forestier de Bonnes :



## **Echanges :**

Jean-Didier ANDRIEUX fait remarquer que le projet du moulin de la Pauze est un beau projet diversifié et ambitieux. Ce type d'actions permet de travailler avec des propriétaires locaux riverains de la Dronne pour restaurer la continuité écologique et les habitats naturels.

### **3. Actions de communication et de sensibilisation :**

#### **Sites Internet :**

Laetitia GIVERNAUD rappelle l'existence d'un site Internet pour le site de la Vallée de la Dronne : <https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr> sur lequel on peut accéder notamment aux portés à connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire par commune concernée par le site. Ces données sont notamment utiles pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations des incidences ainsi que pour les documents d'urbanisme.

En 2024, EPIDOR a démarré un travail de refonte de son site Internet. Pour les parties sur Natura 2000, une nouvelle arborescence est proposée avec deux entrées dans l'accès à l'information :

- 1 entrée par site Natura 2000 dont l'animation est portée par EPIDOR (6 sites),
- 1 entrée par acteurs locaux : Agriculteurs, Forestiers, Elus, Porteurs de projet, Propriétaires fonciers, Usagers, Professeurs des écoles, collèges, lycées.

L'objectif est de pouvoir mettre en ligne ces nouvelles pages Natura 2000 en 2026.

Pierre-Antoine HOSPITAL indique que le SRB Dronne a élaboré en 2025 un nouveau site internet pour la structure, ce qui a permis de mettre à jour et organiser les informations relatives au site Natura 2000 de la vallée de la Dronne.

#### **Plaquette d'information :**

En 2025, une plaquette d'information sur les 6 sites Natura 2000 dont EPIDOR est animateur a été élaborée : les textes ont été rédigés ainsi que le choix des illustrations. Il reste à finaliser la mise en page graphique avant de pouvoir la diffuser.

#### **Projet de livret d'information sur le site :**

Cet outil de communication a pour objectifs de sensibiliser et informer les publics sur :

- Ce qu'est Natura 2000, son fonctionnement, ses outils contractuels et d'accompagnement
- Le périmètre du site N2000, sa localisation
- Les enjeux biodiversité du site
- Ce qu'apporte Natura 2000 à la vallée : bilan chiffré des actions
- Le rôle des élus dans un site Natura 2000
- Natura 2000 n'est pas une contrainte !

En 2025, la trame du document a été réalisée et les textes rédigés. En 2026, il s'agira de finaliser ce document : finalisation des textes, choix des illustrations, création graphique, impression.

#### **Panneaux d'information :**

Laetitia GIVERNAUD indique qu'en 2024, une charte graphique pour le site de la Vallée de la Dronne ainsi que des modèles de panneaux ont été créés, ceci pour participer à créer une identité graphique pour le site Natura 2000. En 2026, sur la base de cette charte graphique, des panneaux de sensibilisation seront réalisés à Bonnes.

Les communes concernées par le site Natura 2000 et qui souhaitent communiquer sur les enjeux notamment via un panneau d'information/de sensibilisation, peuvent contacter EPIDOR ou les syndicats de rivière locaux. Nous accompagnerons la réalisation de ces projets.

#### **Actions de sensibilisation :**

Le SABV Dronne Aval a réalisé 2 journées d'animations auprès de scolaires sur les communes de Saint-Aigulin (17) et de Chamadelle (33). 48 élèves pour la journée d'animation de Saint-Aigulin et 24 pour celle de Chamadelle (CE2 au CM2) ont participé à ces événements.

En partenariat avec le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de la Dordogne, le SRB Dronne a accueilli le Groupement Isle Double Landais sur une forêt du site Natura 2000, ceci pour échanger sur les enjeux forestiers d'intérêt communautaire et les enjeux de production sylvicole. Pierre-Antoine HOSPITAL ajoute qu'avec la déprise agricole, il y a davantage de projets de plantations notamment en peupliers, et qu'il est important de multiplier les occasions d'échanger avec les propriétaires de parcelles (anciens agriculteurs et propriétaires forestiers) pour pouvoir informer sur les enjeux biodiversité de la vallée et des prairies riveraines.

Laetitia GIVERNAUD ajoute que des journées de sensibilisation à l'attention des membres des comités de pilotage Natura 2000 ont été élaborées pour être proposées courant 2026. Une fresque des services écosystémiques a été créée dans ce cadre.

#### **Echanges :**

Patrick CHLASTA fait part du festival « Au fil de la Dronne » qui se déroule en vallée de la Dronne depuis quelques années. C'est un festival artistique et culturel dans lequel il s'agit de valoriser la rivière. Pour l'édition 2026, il serait intéressant qu'il y ait une participation des animateurs du site Natura 2000, sous une forme qui reste à définir (interventions, animations, conférence, etc).

Laetitia GIVERNAUD indique qu'elle reprendra contact avec l'association pour définir le partenariat qui peut être mis en place.

#### **4. Evaluation des incidences et avis sur projets :**

Ghislaine GRAILLOT de la DDT de la Dordogne rappelle ce qu'est une évaluation des incidences Natura 2000, les projets et activités soumis à ce dispositif, et comment réaliser une évaluation. *Voir les éléments dans le diaporama joint au compte rendu.*

En 2025, Laetitia GIVERNAUD et Pierre-Antoine HOSPITAL indiquent avoir répondu à des sollicitations pour 10 projets et activités dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 :

- Projet d'antenne relais à Saint-Aigulin
- Raid nature à Grand Brassac et Lisle
- Projet de PSG à Parcoul-Chenaud
- Projet de passerelle à Saint-Méard de Drone
- Travaux sur le Moulin de Chamberlanne
- Travaux sur le Moulin de Bonnes
- Manifestation cyclotouristique à Ribérac
- Couverture d'un parking à Ribérac
- Arrêté d'interdiction de lâchers de ballons
- Pêche au silure

Pour rappels, le dispositif d'évaluation des incidences permet d'analyser l'impact d'activités et projets prévus en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000. La liste des activités et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est consultable sur les sites internet des Préfectures de la Dordogne, de Charente, de Charente-Maritime et de Gironde.

Pour la Dordogne : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Gestion-des-espaces-naturels-et-des-especes-Chasse-et-Peche/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

Aurélien LAVAUD de la DDT de Charente a communiqué ces éléments relatifs aux avis rendus par la DDT dans le cadre de projets et activités soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

DDT16-EIN2000 – 2025 Site Natura 2000 : Vallée de la Dronne

projet	Porteur de projet	Type dossier	commune	avis
Moulin de Bonnes	DE CHAMBERLANE	LSE/IOTA	BONNES	_Favorable
Curage du ruisseau Fontaine St Privat	Commune de Bonnes	LSE/IOTA	BONNES	_Favorable avec prescriptions
Restauration ancien stade de football	Mairie de Bonnes	LSE/IOTA	BONNES	_Favorable avec prescriptions
Restauration Pont métallique	Commune LAPRADE	LSE/IOTA	LAPRADE	_Favorable avec prescriptions

## 5. Etudes et expertises :

### Etude sur la Grande Mulette :

Vincent LABOUREL, du CEN Nouvelle-Aquitaine, présente le travail mené par le conservatoire pour l'amélioration des connaissances sur la présence de la Grande Mulette sur la Vallée de la Dronne.

En 2024 : Attribution d'une subvention « Fond Vert » pour cette étude. 2 axes de travail prévus sur la période de janvier 2025 à juin 2027 :

- Prospections terrain réparties sur 2 ans (2025 et 2026).
- Contrôle de la gravidité (2026) avec Université de Tours pour vérifier si la reproduction de l'espèce est effective (sur 10aine individus) – cas étudié : le site de Bonnes, car on a des données récentes de présence de l'espèce (données de 2025 de l'OFB).

La Grande Mulette est en danger critique d'extinction. Depuis Tocane jusqu'à la confluence avec l'Isle, sur 100 kms, l'espèce est recensée (autour de 200 individus comptabilisés). Cette espèce a besoin d'un poisson hôte, notamment la Lamproie marine, pour accomplir son cycle de reproduction. La Lamproie marine n'est plus très présente sur la vallée.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les inventaires terrain pour mieux caractériser sa répartition sur la vallée et pouvoir prendre en compte l'espèce dans les projets du territoire. Il s'agit également de connaître l'âge des individus de Grande Mulette (gravidité) pour savoir s'ils sont aptes à se reproduire.

Vincent LABOUREL ajoute que cette espèce est sensible au piétinement qui entraîne l'écrasement des individus et donc leur destruction directe. On n'a peu de données sur l'impact de la pollution des eaux sur l'espèce directement ; on peut supposer qu'il y a un impact de la pollution des eaux sur les espèces de poissons hôtes de la Grande Mulette.

Nicolas DUSSUTOUR remercie le CEN Nouvelle-Aquitaine pour cette intervention en comité de pilotage.

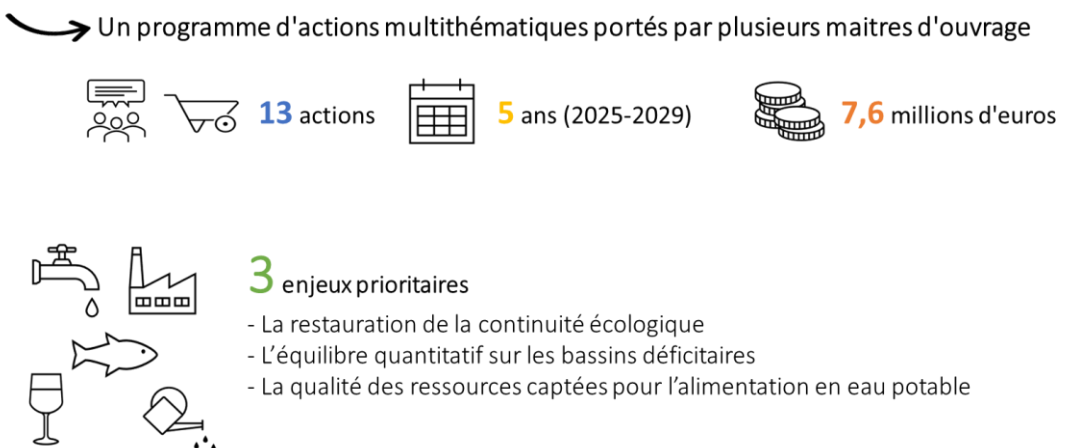
## **6. Autres actions concourant aux objectifs du Docob :**

Présentation d'actions menées via d'autres programmes d'actions sur la restauration de la continuité écologique et permettant la restauration d'habitats d'intérêt communautaire et/ou la restauration d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.

### **Contrat de progrès territorial du bassin de la Dronne – Laetitia GIVERNAUD :**

Un programme d'actions multithématiques portés par plusieurs maitres d'ouvrage

**Contrat de progrès territorial du bassin de la Dronne**



**13 actions**      **5 ans (2025-2029)**      **7,6 millions d'euros**

**3 enjeux prioritaires**

- La restauration de la continuité écologique
- L'équilibre quantitatif sur les bassins déficitaires
- La qualité des ressources captées pour l'alimentation en eau potable

Volet A du contrat de progrès : **Restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie des cours d'eau**

#### **Objectif stratégique : Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et connexes**

- Fiche action n°1 : Equipements d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire  
Ouvrages inscrits dans le contrat :
  - *La Roche Chalais (24)*
  - *Champagne (17)*
  - *Pommiers (24)*
  - *Parcoul (16)*
  - *Chamberlane (16)*
  - *Les Saillants (16)*
  - *Bonnes (16)*
  - *Moulin Neuf aval (16)*
  - *Barrage Epeluhe (24)*
  - *Moulin de Chalard (24)*
- Fiche action n°2 : Restauration hydromorphologique (Les Herveux, Auziac, Reyraud et confluence Dronne-Chalautre)

## **Mission Nature : Renaturation de l'ancien site industriel du Moulin de Reyraud – Gaël PANNETIER :**

Le site de Reyraud (commune des Églisottes-et-Chalaires) est un ancien site industriel qui comprend un moulin avec un seuil dégradé, une usine hydroélectrique, des bâtiments industriels en ruine et plusieurs parcelles sur 9 ha. Le projet consiste à restaurer et à pérenniser la continuité écologique du site après la désimperméabilisation et la renaturation des sols de la friche industrielle. Ce projet a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets "restauration écologique en faveur de la biodiversité" lancé en 2023 par l'Office français de la biodiversité.

⇒ Visionner la vidéo sur [Mission Nature : la restauration écologique et la renaturation du site du moulin Reyraud \(Gironde\)](#)

## **Etude de restauration morphologique et sédimentaire de la rivière Dronne dans le centre bourg de Brantôme en Périgord – Pierre-Antoine HOSPITAL :**

- Durée de l'étude et de la concertation : **12 mois**
- **5 réunions de concertation (COPIL, COTECH, réunion publique)**
- Coût de l'étude : **78 820.50€**
- **3 scénarios de restauration proposés**

### **Contexte et objet de l'étude :**

- Gestion des sédiments
- Restauration des milieux et répartition des débits
- Continuité et corridor écologique
- Continuité nautique
- Amélioration de la gestion des inondations
- Intégration des usages

### **Trois scénarios proposés :**

- Avec une prise en compte de tous les enjeux
- Avec une note sur la performance du scénario et le respect des contraintes du projet

## **7. Questions diverses**

Un des participants demande des informations sur la dotation aménités rurales allouée aux communes.

La dotation "aménités rurales" versée aux communes vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (Natura 2000, Parcs nationaux et régionaux, Réserves régionales et nationales...).

Cette dotation est calculée en fonction de la surface comprise en aire protégée sur la commune et des critères la classant en "commune rurale". Cette dotation est versée automatiquement aux communes concernées, il n'y a pas demande spécifique à faire.

Pour plus d'informations, accéder à la plaquette réalisée par la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires : [plaquette dotation aménités rurales](#).

Il n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de la dotation mais elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel en développant et en mettant en œuvre des actions pour l'environnement. Ceci contribue également à l'attractivité et au développement du territoire.

A l'issue de la réunion, Nicolas DUSSUTOIR remercie les participants et clôt la séance à 12h. Il invite les participants à se rendre sur le site de l'ancien terrain de foot de Bonnes qui fait l'objet d'un Contrat Natura 2000 de restauration de prairie et de ripisylves.